

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
198<sup>EME</sup> REUNION  
21 JUILLET 2009  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CXCVIII)

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 198<sup>ème</sup> REUNION  
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 198<sup>ème</sup> réunion tenue le 21 juillet 2009, a suivi une communication de la Commission sur l'évolution de la situation en Somalie.

Le Conseil a réitéré sa ferme condamnation de la poursuite des actes d'agression perpétrés contre le Gouvernement fédéral de transition (TFG), la population civile et l'AMISOM, à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie, par des groupes armés, y compris des éléments étrangers, déterminés à compromettre le processus de paix et de réconciliation, ainsi que la stabilité régionale.

Le Conseil a noté avec une grave préoccupation la situation sécuritaire qui prévaut en Somalie, en dépit des efforts concertés déployés par l'AMISOM et les forces du TFG pour assurer la paix et la stabilité à Mogadiscio, en particulier, et dans le centre-sud de la Somalie, en général.

Le Conseil s'est félicité des résultats de la réunion consultative des pays contributeurs de troupes à l'AMISOM, qui s'est tenue à Addis Abéba le 20 juillet 2009, et a apporté son appui aux recommandations sur la nécessité pour le TFG de s'approprier le processus.

Le Conseil s'est également félicité des résultats de la réunion sur le renforcement des capacités du TFG, organisée par l'AMISOM, en collaboration avec des partenaires de l'UA, à Nairobi, au Kenya, les 14 et 15 juillet 2009.

Le Conseil a exhorté les partenaires à accélérer le décaissement des annonces de contributions faites lors de la Conférence de Bruxelles d'avril 2009.

Le Conseil a noté la signature du Protocole d'accord relatif à la fourniture par les Nations unies, d'un appui logistique à l'AMISOM, et a appelé à sa mise en œuvre intégrale et rapide.

Le Conseil s'est félicité du communiqué publié lors de la 33<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD, tenue à Addis Abéba le 10 juillet 2009.

Le Conseil a souligné l'appel contenu dans le communiqué de l'IGAD du 20 mai 2009, tel qu'approuvé par la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'UA du 22 mai 2009 et par la 13<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union, demandant au Conseil de sécurité des Nations unies de prendre des mesures immédiates, y compris l'imposition de sanctions à tous les auteurs de troubles, notamment l'Érythrée, l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne, le blocus de ports maritimes et le contrôle des frontières terrestres de la Somalie, afin de prévenir l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que des vols et des cargaisons

d'armes et de munitions destinés aux groupes armés en Somalie qui mènent des attaques contre le TFG, la population civile et l'AMISOM.

Le Conseil a rendu hommage aux Gouvernements burundais et ougandais pour leur disponibilité à contribuer des bataillons supplémentaires à l'AMISOM.

Le Council a réitéré son appel à tous les Etats membres de l'UA pour qu'ils contribuent des troupes supplémentaires et apportent l'appui logistique nécessaire, afin de permettre à l'AMISOM d'atteindre son effectif autorisé.